

**La négociation collective de branche et son articulation avec celle menée en entreprise**

**Stage CGT – 6 au 10 novembre 2023**

Responsables du stage : Christophe VIGNEAU Gabriel ROSENMAN (ISST – Université Paris I) (Jamila MANSOUR, CGT)

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | Lundi 6 novembre 2023 | Mardi7 novembre 2023 | Mercredi8 novembre 2023 | Jeudi9 novembre 2023 | Vendredi10 novembre 2023 |
| 09 h 00 | Présentation de l’I.S.S.T., de la session.Tour de tableGabriel ROSENMAN (ISST)Christophe VIGNEAU (ISST)Jamila MANSOUR (CGT)\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_Mise en perspective socio- historique de la négociation collectiveGabriel ROSENMAN Sociologue (ISST) | La hiérarchie des normes et l’articulation des sources en droit du travailChristophe VigneauISST | La restructuration des branchesPrésentation du dispositifBenjamin REDTDirection Générale du Travail du Ministère du Travail | La construction revendicative de lagrille de la classification selon la CGT Eric Moulin(CGT Métallurgie) | Intervention syndicaleManu BLANCOCGT, ancien membre de la CE confédérale |
| 12 h 30 |  |  |  |  |  |
| 14h17 h 30 | L'articulation entre négociations d'entreprise et de brancheAnne Frétel (sous réserve)Sociologue | La procédure d’extensionLaure SofianosDirection Générale du Travail du Ministère du Travail | L'outil patronal de la classification.Comment appréhender cette classification dans votre branche ?Eric Moulin(CGT Métallurgie)  | Travaux de groupes à partir des conventions collectives de branche des stagiairesGabriel ROSENMAN (ISST)Christophe VIGNEAU (ISST)Djamila MANSOUR (CGT) | Bilan de la session**FIN 15 H 00** |

**PRÉSENTATION DE LA SESSION**

**Public :**

*Négociateur.rice.s de branche, responsables ou membres des collectifs DLAJ des fédérations, formateur.rice.s (animateur.rice.s et intervenant.e.s) ou futurs formateur.rice.s de formations dans ce domaine.*

**Objectifs :**

Donner aux négociateurs des éléments d’information pratique leur permettant d’appréhender la négociation au niveau de l’entreprise et de comprendre les modifications légales intervenues ainsi que leurs effets sur la négociation collective (lois El Khomri de 2016 et ordonnances Macron en 2017).

À la fin de la formation les stagiaires seront capables de :

* comprendre l'évolution des règles en matière d'articulation des sources en droit du travail,
* identifier les nouvelles règles juridiques applicables à la négociation collective et les outils juridiques

**Thématiques**

La hiérarchie des normes (liens loi, accords de branche et d’entreprise)

Rôle de la branche et nouvelle architecture autour des 3 blocs

Articulation avec la négociation d’entreprise

Les nouvelles modalités de négociation dans les branches

# Les prérequis à cette formation :

Ce stage ne nécessite pas de prérequis particulier.

*Lundi :*

* Matin : l’accueil des participants sera suivi d’une présentation de l’i et de la session puis d’un tour de table durant lequel les stagiaires se présenteront et formuleront leurs attentes au regard de la formation.

La deuxième partie de matinée introduira le thème du stage par une mise en perspective socio- historique de la négociation collective. L’intervention sera complétée par une mise en perspective du droit de la négociation collective.

* Après-midi : suite de l’intervention.

*Mardi :*

* Matin : l’intervention portera sur l’articulation des niveaux de négociation au regard, notamment, des problèmes que peuvent poser les notions de « salaire minimum hiérarchique » ou de « garanties équivalentes ». Seront également abordées les règles de négociation dans les TPE ainsi que la question de la place croissante de l’accord de groupe.
* Après-midi : l’intervention présentera la procédure d’extension, permettant ainsi de livrer des éléments de compréhension de sa mise en œuvre.

*Mercredi :*

* Matin : une présentation de la réforme amenant à la restructuration des branches sera faite dans le but de dresser un état des lieux tout en abordant la question des conséquences/effets juridiques de la réforme.
* Après-midi : des travaux de groupes seront organisés à partir des conventions collectives de branche des stagiaires permettant de mettre en exergue des notions qui portent de forts enjeux telles que le salaire minimum hiérarchique (SMH) ou encore les garanties au moins équivalentes

*Jeudi :*

* Matin : la branche et le rôle qu’elle est amenée à jouer dans le cadre des négociations seront traités sous l’angle du rôle des classifications et la place occupée par mes qualifications/certifications aux regards de récentes évolutions, au premier desquels figure la branche de la métallurgie.
* Après-midi : sera abordée la question de la place de l’accord d’entreprise et de l’accord de groupe. L’analyse s’appuiera sur des enquêtes de terrain qui ont donné lieu à un travail collectif formalisé dans la rédaction d’un rapport remis à la Dares (Ministère du travail).

*Vendredi :*

* Matin : l’intervention syndicale permettra d’ouvrir un échange avec les stagiaires autour des différents thèmes abordés durant la semaine.

FIN DE LA SESSION : 15 h